

SOCIETE DE CHASSE « LE COR »

PIGNANS

PERMANENCES PERMIS ET CARTES 2018

DE 18H A 19H30

(salle du Vieux moulin)

Permanences uniquement pour la validation du permis de chasse et pour les assurances .

Jeudi 28 Juin

Mardi 21 Août

Permanences uniquement pour la délivrance des cartes et la restitution des permis .

Mardi 17 juillet

Mardi 7 Août

Mardi 28 Août

Samedi 1er Septembre de 9H A 11H (Place des écoles)

IMPORTANT

Les sociétaires qui feront la **validation par internet** devront se munir de leur timbre vote, de la validation 2018/2019 et de l'attestation d'assurance pour récupérer la carte de la Société de chasse le Cor .

Pour l'autorisation de circuler et stationner sur les pistes se munir du numéro d'immatriculation (Carte grise).